



PRAG/PRCE :

Avancement accéléré et accès à la Hors-Classe Des règles variables et partiales !

Le saviez-vous ? Depuis septembre 2017, les notations des enseignants du second degré ont été remplacées par une échelle de 4 avis. L'avancement se fait selon 2 étapes :

1- L'attribution des avis

FO ALERTE

Attention ! Les avis obtenus suite au 3^{ème} rdv (9^{ème} échelon) sont DEFINITIFS et vous suivront toute votre carrière.

- **Peu d'avis Excellents**

Les avis ont été mis à partir du **ressenti global des dossiers**. Ainsi, ce n'est pas parce que l'on a Excellent partout que l'avis final sera le même. Où est l'objectivité dans ce système ?

FO demande le retour à des notations chiffrées encadrées par des grilles nationales

- **Des échelons 10 et 11 défavorisés...**

Les 10^{ème} et 11^{ème} échelons ont eu des avis sans entretien de carrière. Conséquences pour ces collègues : **Aucun recours possible** pour un avis qui les suivra toute leur carrière.

FO demande à ce que ces collègues puissent obtenir des recours sur leur avis.

FO conseille : N'hésitez pas à faire des recours pour obtenir des avis plus conformes à vos évaluations. FO peut suivre votre dossier → contactez-nous.

2- Départage entre les nombreux ex-aequo

- **Blocage à vie des « A consolider »...**

Pénalisation des collègues ayant obtenu un avis « A consolider » au-delà du 9^{ème} échelon, aucune modification possible et de ce fait :

- **Ils n'accéderont que très tard à la Hors-Classe** puisque les Recteurs choisissent en général d'éliminer les doubles « A consolider ».
- Même s'ils y parviennent, ils ne seront **jamais choisis pour la Classe Exceptionnelle**.

FO demande à ce que l'Université ne donne jamais d'avis « A consolider » à un collègue.

- **Départages par ordre alphabétique ou par sexe ...**

Avec seulement 4 niveaux d'avis il y a forcément beaucoup d'ex-aequo. Les critères pour les départager peuvent varier. Ainsi dans l'académie de Nancy-Metz :

- Pour l'avancement accéléré au 9^{ème} échelon des certifiés, c'est **un homme** qui a été choisi car il y avait proportionnellement plus de femmes promus.
- Pour la Hors-classe, c'est **l'ordre alphabétique** qui a été retenu !

Mais ce rectorat aurait aussi bien pu choisir les disciplines : chaque rectorat peut choisir chaque année les critères départageant les ex-aequo.

FO revendique le retour à des critères objectifs et justes tels que l'ancienneté et l'âge.

FO conseille : Si l'entretien de carrière pose problème, FO peut vous accompagner → contactez-nous.